

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 07-2025

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 11 mai 2026 à 20 heures, à l'édifice P-Benoît, situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme l'agrandissement du corps principal d'un bâtiment d'intérêt patrimonial.
- Identification du site concerné : 106, rue Saint-Joseph
Lot : 3 235 337
Zone : Rb-5

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

- Partie 2 du règlement de zonage N° 125-11, alinéa 2 de l'article 2.1.1.1.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 22^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 avril 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière